

du presbytère. l'élu est revenu sur sa décision après que l'abbé a posté un message au vitriol sur les réseaux sociaux.

Face au tollé, le maire renonce à réclamer un loyer mensuel au curé

STÉPHANIE FORESTIER

DANS LA COMMUNE de Ressons-sur-Matz, 1 704 habitants, la séparation de l'Église et de l'État semble définitivement actée. Le curé et le maire ne peuvent en tout cas plus se voir en peinture. À l'origine de cette brouille se trouve le montant du loyer du presbytère appartenant à la municipalité. Jusqu'à aujourd'hui, la paroisse devait déboursier 590 €... par an.

« Les impôts, quand la trésorerie a basculé de Lassigny à Compiègne, m'ont demandé de réévaluer le loyer, jugé trop bas pour 300 m² », explique Alain de Paermentier (LR). Le maire a donc donné suite, « et cela a pris des dimensions pas possible ». La somme réclamée : 480 € par mois.

Enfin une hausse de 10 € par... an

De quoi agacer l'abbé Philippe Montier, arrivé dans la paroisse en juin. « Lors de notre unique rencontre, le maire m'avait assuré qu'on ne toucherait pas au loyer pendant au moins un an, affirme le curé qui, avec deux autres prêtres, assure une présence



Ressons-sur-Matz. Le loyer du presbytère du village devait passer de 590 € par an à 480 € par mois. Une décision qui s'est attirée les foudres du curé puis des paroissiens.

faites les inhumations dans l'église de la commune qui vous accueillera... »

Menacé de mort, l'élu rompt le dialogue

Une révolte qui a finalement eu raison de l'augmentation de loyer, ou presque. Lors du dernier conseil municipal de décembre, les élus ont voté une hausse de... 10 €, par an. « J'ai résolu le problème avec l'Évêché, lâche Alain de Paermentier. Si monsieur le curé veut faire tout un tintouin autour de ça, moi, je ne m'en mêle plus. »

Victoire pour la paroisse locale. « Le presbytère tient des permanences, il y a un secrétariat, on y prépare les mariages, les baptêmes... On a de plus en plus de communes à gérer et on essaye, coûte que coûte, de rester proches de tous en ayant des presbytères

L'homme d'Église passe alors à la vitesse supérieure et publie un message sur son compte Facebook, « pour expliquer ma position aux paroissiens, nos finances n'étant pas extensibles ». Et l'abbé Montier ne mâche pas ses mots. « La commune dans sa bienveillance (sic) nous as-

“
La commune dans sa bienveillance (sic) nous assassine

me règne. Pitoyable ! On se démène pour faire vivre ces territoires mais il y a toujours des « malins » ou le « malin » pour mettre des bâtons dans les roues... » Une homélie qui n'a pas manqué de remonter les paroissiens.

Simone est ainsi « outrée de cette décision ». Certains

sans discussion, forcément, on réagit. »

Le curé croit même savoir que le maire le soupçonne « de lui avoir écrit une lettre de menaces de mort dans un courrier tamponné de la paroisse, mais où va-t-on ? Pour autant : « Je suis homme à pardonner et à reprendre de bonnes relations en 2022, s'il le souhaite, conclut l'abbé. Je l'ai dit lors de la messe de Noël, en rassurant les paroissiens de la constance de notre présence sur le territoire. »

Mais le maire, à bout, ne veut plus entendre parler du prêtre. « On me traite d'anticlérical, on m'a envoyé une lettre de menaces de mort, cela suffit, s'énerve-t-il. Je suis baptisé, j'ai fait ma communion, ma mère était catéchiste... Pour apaiser les tensions, je traiterai désormais directement avec l'Évêché. Le curé n'existe plus pour moi. »

L'évêque de Beauvais, qui a écrit au maire pour « rappeler l'importance d'un presbytère », mais aussi « pour condamner les insultes et les menaces », s'est donc placé en arbitre. « Concernant la relation du maire et du curé, Mgr Jacques Benoit-Gonnin